

### **Lycées généraux et technologiques**

Incohérence des déclarations, faisant suite à un refus de prendre en compte la réalité du terrain, sur laquelle le SNES-FSU alerte depuis des mois. Tel est le constat cruel que l'on peut faire du feuilleton du passage des spécialités de Terminale au mois de mars. Depuis des mois le SNES-FSU, exige le report des épreuves des spécialités du bac 2021 prévues les 15 et 16 mars, notamment pour des raisons pédagogiques, conséquence des confinements sur les apprentissages. Après avoir claironné dans tous les médias que ces épreuves se tiendraient avec l'appui de « *préparations personnalisées* », ainsi que des stages de vacances pour approfondir ou réviser certains points des programmes de spécialité, le ministre a été contraint d'annoncer très tardivement l'annulation de ces épreuves et leur validation par le contrôle continu. Le SNES-FSU ne peut s'en satisfaire, le caractère local du bac étant encore une fois accentué. Le SNES-FSU demande le report des épreuves de spécialités de mars à juin et rappelle son exigence d'un examen terminal national et anonyme.

Les premières journées de formations pour les enseignants sur le « grand oral » ne sont pas à la hauteur des attentes des enseignants : aucune modalité de préparation à cet oral, aucun cadre d'évaluation, ... tout concourt à faire de cet examen une évaluation comportementale et sociale (posture, vocabulaire, niveau de langage, tenue vestimentaire) au détriment des connaissances. Même si le développement de compétences orales peut être un objectif louable, il est utopique de penser qu'un travail en ce sens de deux mois puisse être efficace, d'autant plus dans ce contexte sanitaire très incertain. Le SNES demande l'annulation de cette épreuve tant que les modalités de passage et d'évaluation ne seront pas clarifiées.

### **Lycées professionnels**

Les PLP continuent de se questionner sur un des aspects centraux de leur activité professionnelle : les PFMP. Alors que de nombreux lieux de stage n'accueillent plus d'élèves, en particulier dans la fonction publique ou la restauration/service/accueil, nombre de collègues sont donc tenus de composer avec des groupes classes réunissant les élèves sans solution, quand le reste du groupe est lui en stage. Cela oblige à multiplier les heures pour assurer tant le suivi et les visites que l'encadrement en classe, alors que les textes officiels prévoient dans ce cas un paiement en HSE. Le rectorat doit répondre, étant entendu que les proviseurs ne disposent pas d'une telle enveloppe de HSE.

Le SNUEP-FSU est depuis très longtemps favorable à l'enseignement de la philosophie en LP, enfin mis en place à la rentrée 2021. Mais sa mise en œuvre telle que proposée par le ministre, basée sur l'utilisation des heures de co-intervention pour instaurer des ateliers, n'est pas adaptée et profondément injuste pour certaines disciplines. En effet, le financer en puisant dans les heures d'enseignement professionnel, mathématiques et français diminuera d'autant ces enseignements, déjà fortement réduits avec la transformation de la voie professionnelle voulue par le ministre. Dans les établissements, cela risque d'amplifier les tensions qui ne favoriseront pas l'implantation de cet enseignement. C'est pourquoi, le SNUEP-FSU demande 26 heures annuelles (1 heure par semaine) prises sur le volume des 91 heures d'accompagnement personnalisé, et de faire apparaître clairement cet enseignement dans les grilles pour assurer son développement pour tous les élèves.